

12 JANVIER 2022 - N°102

APPEL À VOLONTAIRES

Pour maintenir la continuité de service !

Le virus touche désormais fortement le territoire de la métropole et l'ensemble du pays. De nombreux collègues sont absents en raison du virus et certains secteurs essentiel à la continuité du service public ont un besoin urgent de volontaires: parlez-en avec votre encadrant·e.

À compter du 15 janvier, les personnes dont la seconde dose date de plus de 7 mois n'auront plus de pass sanitaire valide, des créneaux sont donc ouverts pour les agent·e·s au centre de vaccination de la Beaujoire, qui a dépassé le demi-million de doses administrées en début de semaine (bravo à tous les collègues mobilisés!). Dans ce numéro, un rappel des conduites à tenir et des possibilités pour s'organiser.





1. Appel à volontaires dans les EHPAD

La Direction du parcours de vie des aîné·e·s (DPVA) fait appel à des volontaires pour venir en renfort de certains services : EHPAD ou portage de repas à domicile.

Accueil de familles, lien social avec les résidents, désinfection des locaux... voici des missions polyvalentes sur lesquelles vous êtes attendu·e·s pour aider les collègues à faire face à la forte recrudescence du coronavirus qui touche aussi bien les résident·e·s que les agent·e·s.





• **Mission visites en EHPAD :** accueil des familles et organisation des visites en salon dédié, rappel des consignes sanitaires, contrôle des pass sanitaires, désinfection régulière des poignées de porte, boutons d'ascenseur, mains courantes, espace salon dédié...lien social avec les résident·e·s.

Jours de présence : du lundi au dimanche, de 10h à 18h

1 agent tous les jours sur les 6 EHPAD si visites familles organisées en salons dédiés







 Mission contrôle des pass sanitaires : vérifications des entrées (familles, intervenants, professionnels...), rappel des gestes barrières, lien social avec les résident es, Jours de présence : du lundi au dimanche, de 10h à 18h 1 agent tous les jours sur les 6 EHPAD



Mission entretien et hygiène des locaux en EHPAD : désinfection des locaux et équipements : tables chaises, portes, poignées, points contact...

Jours de présence : lundi au dimanche, de 9h à 17h

1 agent tous les jours sur les 6 EHPAD



 Mission restauration en EHPAD: aide à la production des repas, service en salle et /ou portage de plateaux dans les chambres.

Jours de présence : du lundi au dimanche, de 12h à 20h

1 agent tous les jours sur les 6 EHPAD



Livraison de repas chez des personnes âgées, isolées, fragiles ou malades sur le territoire nantais. L'agent e doit faire preuve d'aisance relationnelle et de bienveillance. Pas d'expérience requise, l'agent e doit être en possession d'un permis de conduire de plus de 3 ans.

Jours de présence : 4 jours par semaine (Lundi Mardi-Jeudi Vendredi) – Horaires d'embauche : à partir de 7h du matin

5 agents formés sur plusieurs tournées

IMPORTANT

Vous devrez respecter scrupuleusement les consignes sanitaires.

Au préalable, vous devez avoir l'accord de votre encadrant·e et présenter un schéma vaccinal valide. (2e dose si moins de 7 mois, ou 3e dose).

LES CONTACTS:

Myriam ROBERT, Responsable cellule de gestion DPVA: 02 40 99 27 91 ou 06 81 14 98 97 mvriam.robert@mairie-nantes.fr



Cas contact

Je suis cas contact si j'ai passé plus de 15 minutes sans masque à moins de 2 mètres d'une personne positive, qu'elle vive sous mon toit ou non.

- Si j'ai un schéma vaccinal complet, je continue à travailler (en présentiel ou à domicile selon l'organisation de mon service) et je suis encore plus vigilant e sur les gestes barrière.
- Si je n'ai pas un schéma vaccinal complet, je m'isole et je télétravaille si mes missions le
- Dans tous les cas je réalise le plus vite possible un test antigénique ou PCR (voir bulletin infocoronavirus 101).



J'ai fait un test positif

- Je préviens les personnes avec lesquelles j'ai passé plus de 15 minutes sans masque à moins de 2 mètres dans les dernières 48h.
- Si c'est un autotest positif, il faut confirmer le résultat par un test antigénique ou PCR.
- Je déclare être positif sur ameli.fr, je préviens mon encadrant e et ma cellule de gestion (qui en informe la médecine préventive professionnelle), je m'isole (voir bulletin infocoronavirus 101). Si je suis asymptomatique et que mes missions le permettent, je peux télétravailler.

CORONAVIRUS En savoir plus : https://naonantes.nantesmetropole.fr/coronavirus



Vaccination facilitée

Des créneaux sont réservés pour les agent es de la collectivité au centre de vaccination de la Beaujoire, pour vous inscrire cliquez sur ce lien :

https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/nantes/agendas-reserves, que ce soit pour une première ou une dose de rappel.

Ce lien ne doit pas être diffusé à l'extérieur, ni utilisé à des fins personnelles.

 Une facilité horaire de 2h est accordée pour aller se faire vacciner sur son temps de travail, sous réserve de l'accord de son encadrant·e.



Organisation personnelle et familiale

Plusieurs dispositifs ont été mis en place en 2020 pour faciliter l'organisation familiale des agent·e·s. Petit rappel sur les autorisations spéciales d'absence (ASA) :

ASA garde d'enfants COVID

- pour les parents d'enfants de 16 ans ou moins (ou d'enfants de 18 ans porteurs d'un handicap) atteints du COVID, isolés ou dont la classe, le mode de garde ou l'établissement est fermé, cela entraîne le retrait du régime indemnitaire présentiel et des tickets-restaurant.
- Aucun travail à distance ponctuel ou télétravail ne sera demandé aux agents en ASA pour garde d'enfants COVID.

ASA cas contacts

- concerne les agents qui ne peuvent pas télétravailler ni travailler à distance et n'ont pas de schéma vaccinal complet
- cela entraîne le retrait des tickets restaurants et des droits à RTT mais pas du régime indemnitaire présentiel

ASA personnes vulnérables

- concerne les personnes vulnérables dont l'activité n'est pas travaillable à distance et qui sont placées en ASA « personnes vulnérables »
- cela entraîne le retrait des tickets restaurants et des droits à RTT est interrompu mais conservation du du régime indemnitaire présentiel



Et plus que jamais : les gestes barrière

- Aération de 10 minutes toutes les heures des lieux de travail, y compris les bureaux individuels.
- Désinfection systématique des espaces de travail partagés, des véhicules, des places en salle de réunion ou dans les espaces de pause
- Masque chirurgical à changer toutes les 4 heures. Les masques FFP2 sont réservés à certaines professions définies.





